

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du MERCREDI 29 AOUT 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que cet été le ministre Blanquer a pu convoler en justes noces, en parallèle le divorce s'est amorcé avec les syndicats enseignants qui ont claqué la porte du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 juillet. Le SE-Unsa, suite à cet acte fort et rare, a vivement dénoncé le manque de dialogue, la politisation des programmes ainsi que le grand recul dans le passé, en particulier sur l'Enseignement Moral et Civique (EMC). A l'heure où il est plus qu'urgent, face à la montée des extrêmes, de travailler le vivre ensemble, voilà qu'on nous impose un programme où les valeurs de la République ont vocation à être inculquées pour être ensuite récitées et appliquées. L'élève doit savoir et respecter sans comprendre comment ces valeurs sont construites. Le respect d'autrui, ce mantra ministériel, se réduit à des règles d'hygiène, un contrôle du langage, du comportement, de la tenue vestimentaire. Affligeant. L'EMC devient une discipline comme les autres, rattachée à l'Histoire/Géographie dans une nouvelle approche qui met l'accent sur des contenus, une trace écrite et une évaluation. Ces « ajustements » ont évacué toutes les occasions de faire vivre ces valeurs aux jeunes. La liberté, l'égalité et la fraternité deviennent des normes à respecter sans qu'il ne soit jamais fait état ni de leur construction par les citoyens, ni des débats qui leur donnent leur vigueur. C'est faire bien peu confiance à la jeunesse de notre pays ! Ce nouveau programme d'EMC a été publié au BO du 26 juillet, avec les nouveaux programmes de l'école et du collège en français et mathématiques, pour une mise en application à cette rentrée 2018. Sans qu'aucun bilan n'ait pu être effectué des programmes de 2016, sans qu'aucune demande d'ajustements n'ait été portée par le comité de suivi des programmes ou par les organisations représentatives des personnels concernés, le ministre a décidé qu'ils devaient être revus. Les programmes de 2016 tentaient de prendre en compte toutes les connaissances sur le fonctionnement des apprentissages chez l'élève et de mettre les savoirs et exercices scolaires au service des compétences essentielles de compréhension et d'expression à l'oral et à l'écrit. A présent, le message délivré est celui du retour à « l'autorité des savoirs » et aux pratiques les plus traditionnelles, celles qui ont pourtant fait la preuve de leur échec avec une majorité d'élèves. La pédagogie de la répétition et les entraînements mécaniques sur des tâches de bas niveau ne permettront pas à tous les élèves d'accéder aux compétences complexes pourtant indispensables pour s'insérer dans une société de plus en plus exigeante. Le ministre est-il convaincu de ce qu'il défend ? Ou n'est-il qu'un politique habile qui surfe sur la nostalgie d'une école fantasmée et sur le conservatisme

ambiant ? Peu importe. En revanche, qu'il se coupe volontairement de ceux qui font marcher l'École et le collège au quotidien en tentant de leur imposer les méthodes de son choix est inacceptable.

Pour le SE-Unsa, le ministère impose une vision de l'apprentissage basé sur la répétition, tout en méprisant le travail des personnels avec une publication en plein été. Ce mépris s'ajoute ainsi à la négation du professionnalisme des enseignants par la multiplication des directives du trimestre dernier : recommandations pédagogiques, contenus imposés des animations pédagogiques, imposition de manuels de lecture, APC consacrées à des activités de lecture... A ce propos d'ailleurs, le SE-Unsa rappelle que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres : en l'absence de modification du cadre réglementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définis localement.

Au début du mois d'août, par communiqué de presse, le Premier ministre a fait connaître ses arbitrages suite au rapport d'experts Cap 2022 pour l'Éducation. S'il écarte la création d'un nouveau corps qui aurait réuni tous les enseignants nouvellement recrutés, il confirme des orientations déjà prises en ajoutant, notamment, l'augmentation du pouvoir d'achat par des heures supplémentaires, le développement de postes à profil et la création d'une nouvelle instance d'évaluation du système éducatif par voie législative au premier trimestre 2019. Ces nouvelles directions, en partie déjà vécues dans le passé, ne permettent pas, en l'état, de parler de réels progrès pour le système éducatif, aussi bien en termes de réussite des élèves que d'attractivité du métier d'enseignant. Elles semblent avant tout guidées par la volonté de donner une coloration libérale sans faire la démonstration de leur potentielle plus-value. Si le très attendu axe « gestion des ressources humaines » est confirmé avec une « humanisation et une personnalisation des parcours » pour les personnels, il reste au gouvernement à persuader les personnels qu'il reconnaît leur engagement, leurs besoins et leurs attentes pour construire ce « nouveau contrat social » évoqué par le ministre lors de son arrivée rue de Grenelle. Les rapports d'experts extérieurs sont certes utiles mais il ne faudrait pas écarter ceux des experts de l'intérieur que sont les personnels. Loin d'être associés à l'élaboration des évolutions de leur travail, ils mesurent le mépris dont ils font l'objet en les découvrant dans la presse quotidienne.

Quinze mois après l'alternance politique, le SE-Unsa réitère sa volonté de concevoir une politique durable pour l'Éducation qui sache toujours avancer sans dénier les efforts et les travaux existants des personnels pour la réussite de leurs élèves. Cela passe notamment par un dialogue social de qualité qui n'a toujours pas trouvé ses espaces et son rythme.

Le Ministre Blanquer a déclaré très récemment : *"il y a une corrélation entre le bonheur au travail des enseignants et la qualité des apprentissages"*. Nous partageons cet avis mais nous cherchons encore en quoi le mépris ou les injonctions dont fait preuve le Ministre envers les enseignants participe à ce bonheur... Lui qui veut « changer la vie des professeurs » y parvient mais certainement pas dans le sens espéré d'une amélioration.

Le SE-Unsa tient également dès aujourd'hui à vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur les difficultés que risquent de rencontrer les élèves à besoins éducatifs particuliers dont la récurrence des annonces publiques manifestant l'intérêt à leur égard ne sert le plus souvent qu'à masquer une réalité nettement moins bienveillante. Ainsi, les témoignages évoquant des situations d'élèves mis en échec du fait d'une inclusion inappropriée, ou encore d'autres dont la mise en souffrance succède à l'échec à l'occasion d'une affectation en classe-type de collège faute de place en ULIS sont légions. La situation de ces élèves est extrêmement préoccupante dans la mesure où les difficultés (voire les souffrances) engendrées impactent durement les autres élèves ainsi que les enseignants concernés qui sont le plus souvent démunis. Les attentes sur ce sujet sont immenses au sein de la profession. Les déclarations du Ministre, qui ont le mérite de ne pas nier la réalité, laissent cependant perplexes quant aux actes qui en découleront. Ainsi, la nouvelle baisse annoncée du nombre de contrats aidés, après avoir scellé le sort de l'aide à la direction d'école, attise les inquiétudes quant à l'accompagnement du handicap. On rassure bien sûr l'opinion en affirmant que le remplacement des CUI par des AESH moins nombreux ne pose pas souci dans la mesure où le volume horaire global est le même, mais nous tenons à faire remarquer que, si cela passe dans un tableur informatique, il en est tout autre dans la réalité puisque nos élèves ne sont pas encore fractionnables.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion de la CAPD, vous nous réunissez aujourd'hui afin d'examiner les affectations des 81 enseignants restés jusqu'ici sans poste. Rappelons que ces derniers n'étaient que 30 l'an passé. 23 pourraient ne toujours pas connaître leur affectation à l'issue de cette réunion en ayant le statut de « Brigade en attente ». L'an passé, seuls 3 collègues avaient connu le même sort anxieux. Certes plusieurs facteurs peuvent expliquer cela dont, en premier chef, le grand nombre d'ineats accordés (notamment en provenance de l'Oise), ce que notre organisation salue bien évidemment. De même, on peut supposer que ces enseignants « en surnombre » permettront de pallier les difficultés de remplacement récurrentes dans notre département. Il faut toutefois convenir qu'en termes de gestion des personnels, ce procédé engendre de nombreuses inquiétudes chez des collègues en tout début de carrière. Ainsi, le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de tout mettre en œuvre afin que les enseignants nommés « Brigades en attente » bénéficient d'une attention particulière et ne soient pas amenés à être démesurément éloignés de leur domicile en cours d'année.